



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Birmanie

Question écrite n° 11522

Texte de la question

Mme Christine Lazerges attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la relation de la France avec le gouvernement birman. La France est actuellement le premier investisseur occidental en Birmanie. Or de nombreux rapports, notamment des organismes des Nations unies (UNICEF, OIT et Commission des droits de l'homme), montrent que la junte militaire qui dirige le pays depuis 1988 contraint 50 % des enfants au travail forcé et viole systématiquement les droits de l'homme. La junte militaire s'est imposée par la force en 1990 en ignorant les résultats des premières élections libres depuis 27 ans. Ces élections donnaient la victoire à Mme Aung San Suu Kyi et sa Ligue nationale pour la démocratie. Elle reçoit en 1991 le prix Nobel de la paix, tout en étant assignée à résidence surveillée de 1989 à 1995. Mme Christine Lazerges lui demande quelles sont les actions que la France compte entreprendre aussi bien à titre individuel qu'au sein de l'Union européenne, pour favoriser le retour à la démocratie en Birmanie.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'Honorable parlementaire, la situation en Birmanie, et notamment celle des droits de l'Homme, demeure très préoccupante. La France, qui suit avec attention l'évolution de la situation intérieure dans ce pays, s'est toujours exprimée en faveur de l'instauration d'un véritable dialogue entre les autorités de Rangoun et les partis de l'opposition, notamment, la Ligue Nationale pour la Démocratie de Mme Aung San Suu Kyi, ainsi qu'avec les minorités nationales. Seule l'ouverture de ce dialogue nous semble en effet pouvoir conduire à une réconciliation nationale et engager la Birmanie sur la voie de la Démocratie. Dans le cadre de l'Union européenne, La France a adopté avec des partenaires, en octobre 1996, une position commune sur la Birmanie en vue d'encourager les progrès vers la démocratisation et d'assurer la libération immédiate et inconditionnelle des prisonniers politiques. Déjà reconduite deux fois depuis lors, cette position commune confirme les mesures prises antérieurement par l'Union européenne (expulsion de tout le personnel militaire attaché aux représentations diplomatiques de la Birmanie dans les Etats membres de l'Union européenne, embargo sur les armes et suspension de l'aide autre qu'humanitaire) ; elle introduit aussi l'interdiction de délivrer des visas d'entrée aux membres dirigeants du régime, ainsi qu'aux hauts-gradés de l'armée ou des forces de sécurité, et la suspension des visites gouvernementales de haut niveau en Birmanie. En mars 1997, l'Union européenne a retiré le bénéfice du système de préférences généralisées de l'Union européenne pour pratique de travail forcé. Par ailleurs, nous coparrainons régulièrement la résolution sur les droits de l'Homme en Birmanie votée chaque année par la troisième commission de l'Assemblée générale des Nations-Unies. La France qui a été à l'origine de la résolution sur les droits de l'Homme à la Commission des droits de l'Homme a créé un mandat de rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme en Birmanie et condamne des violations graves et systématiques des droits de la personne humaine dans ce pays. Nous soutenons les efforts du secrétaire général adjoint des Nations-Unies pour les questions politiques, M. Alvaro de Soto, en vue de convaincre les autorités birmanes de la nécessité de s'engager sur la voie du dialogue. Au niveau régional, nous considérons que l'ASEAN, dans laquelle la Birmanie a été admise cet été, peut exercer une influence positive sur la junte birmane pour qu'elle s'engage sur la voie d'une indispensable réforme politique. En poursuivant la

politique dont je viens d'énoncer les grandes lignes, la France entend continuer d'oeuvrer, à titre bilatéral comme au sein de l'Union européenne et des Nations-Unies, en faveur de la restauration de la démocratie et du respect des droits de l'Homme en Birmanie.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Lazerges](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11522

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1412

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2476